

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 10 décembre 2019** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Jean-François Morin, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020
5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2020
6. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2020
7. LEVÉE DE LA SESSION

1. AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-200

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Les élus prennent connaissance des documents relatifs au budget 2020.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2020

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au budget 2020.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-201

6. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, conformément à l'article 954 du Code municipal.

RECETTES

Taxes sur la valeur foncière	2 329 600 \$
Taxes sur une autre base	796 515 \$
Transferts de fonctionnement	373 456 \$
Services rendus org. mun.	122 530 \$
Imposition de droits	135 000 \$
Red. Carrières et sablières	392 900 \$
Autres revenus	85 000 \$

DÉPENSES

Administration	456 578 \$
Sécurité publique	800 925 \$
Transport	1 286 006 \$
H.M. Trait. eau et aqueduc	606 535 \$
H.M. Eaux usées et égout	407 579 \$
H.M. Matières résiduelles	266 485 \$
Cour d'eau	10 000 \$
Santé et bien-être	3 000 \$
Urbanisme	120 040 \$
Loisirs	558 237 \$
Bibliothèque	271 040 \$
Frais financement	122 647 \$
Affectations	-674 071 \$

TOTAUX DES REVENUS 4 235 001 \$

TOTAUX DÉPENSES 4 235 001 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-202

7. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 19 h 10.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière